

# Le recyclage, c'est facile !

Après les lois "Grenelle de l'Environnement", la Loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte a été votée cet été. Les nouvelles orientations ainsi fixées incitent les collectivités et les habitants à se mobiliser davantage sur la prévention et la valorisation des déchets produits.

**A** lors que les ordures ménagères résiduelles devaient déjà être réduites de 7% entre 2008 et 2013, il nous revient désormais de faire baisser de 10% d'ici 2020 et par rapport à 2010, la totalité des déchets produits par les ménages\* tout en augmentant la part destinée au recyclage. Pour atteindre ces objectifs permettant de préserver les ressources naturelles, plusieurs solutions s'offrent à nous.

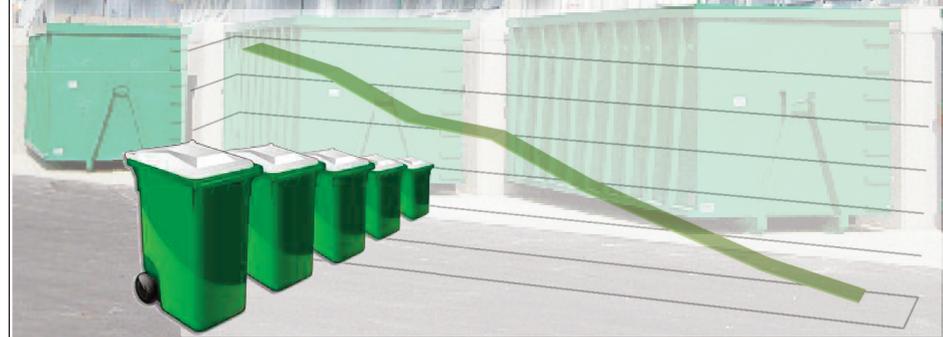
Le SMOCE qui regroupe les 6 intercommunalités présentes sur l'arrondissement d'Aurillac intervient justement pour promouvoir la prévention de la production des déchets. Il s'agit ainsi pour le SMOCE de mener des actions ciblées afin de limiter le plus possible les quantités de déchets résiduels à traiter (service de prêts de gobelets réutilisables pour les grandes manifestations, sensibilisation des élèves dans les écoles, promotion du compostage via un réseau de guides composteurs, ...).

## Le compostage à la portée de tous



La première solution concerne le flux encore le plus présent dans les ordures ménagères et qui pourtant peut-être valorisé à domicile avant de devenir un allié précieux pour les jardiniers : il s'agit du compostage ! Les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, les coquilles d'œufs et quelques restes de repas (sans la viande, le poisson ou les

## - 10% de déchets d'ici 2020 !



œufs) peuvent être déposés dans un composteur (acheté auprès de la collectivité ou conçu à l'aide de planches ou de palettes). En veillant bien à alterner les biodéchets et un co-produit comme les sciures, le broyat ou quelques feuilles sèches, le compost sera disponible en 6 à 8 mois. Ainsi, le compostage permet de disposer d'un produit intéressant pour le jardin tout en allégeant la poubelle des ordures ménagères. Un guide-composteur habite même peut-être près de chez vous et pourra vous accompagner. Pensez à contacter votre Communauté de Communes ou le SMOCE qui relaiera l'information.

## Des colonnes de tri près de chez vous

Une autre solution pour augmenter le recyclage consiste à prendre l'habitude de déposer dans les colonnes ou bacs de tri qui conviennent, les déchets qui seront ensuite recyclés. Les emballages et les papiers pourront ainsi être recyclés tout en économisant de l'énergie et des matières premières. En plus, cela permet de limiter l'augmentation des coûts. Par exemple, une bouteille de verre laissée en mélange dans les ordures ménagères coûte 7 fois plus cher que si elle était déposée dans la colonne de tri, d'autant qu'elle est recyclable à l'infini ! Pour savoir où se trouvent les colonnes de tri les plus proches de chez vous, n'hésitez pas à appeler votre mairie.

## Recycler, c'est liker !

Si vous avez un doute sur l'endroit où déposer un déchet ou un produit, un nouvel outil sera prochainement disponible en vous connectant avec votre smartphone sur « Recycler c'est liker ». Vous pourrez aussi trouver les coordonnées des associations qui sont en mesure de reprendre les objets ou matériaux en bon état avant de leur redonner une seconde vie.

En adoptant ces quelques gestes au quotidien, vous contribuerez à alléger votre poubelle des ordures ménagères et à réduire les déchets destinés à l'enfouissement, filière coûteuse pour les collectivités et les contribuables. Il s'agit aussi du seul moyen de relever le défi fixé aux collectivités et aux habitants par la réglementation : diviser par deux les quantités de déchets enfouis entre 2010 et 2020.

*\*en plus des ordures ménagères résiduelles sont aussi concernés les déchets déposés en déchèteries et notamment les encombrants ou tout-venant qui ne sont pas valorisés et qui sont encore trop importants.*



Pour contacter le SMOCE, composez le 04.71.63.87.64 ou consultez le site internet [www.smoce.fr](http://www.smoce.fr).